

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du cinq avril deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Denis BOYER, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Jean-Loup BASTIEN, Nicolas CALMES, Vincent LOPEZ, Eveline CARDONA, Amédée LABORDE, Yvon LASSALLE, Véronique GRANDET, Olivier RUMEAU, Paul FRANQUINE, Francine PONT FASSEUR, Francis BOY, Hervé FRANQUINE (CAPFV en substitution de Montégut Plantaurel), Christian ROUZAUD (CAPFV en substitution de Montégut Plantaurel), Hervé FRANQUINE (Montégut Plantaurel), Christian ROUZAUD (Montégut Plantaurel).

Suppléants : Didier MEDA, Cécile PECHOULTRES.

Excusés : Yves CADAS, Georges GATEIN, Sébastien MERIC, Jean-Louis GAY, Anne-Marie VIGNEAUX, Laurent PANIFOUS, Jean-Louis CAUHAPE, Rosine MOREAUD, Véronique ARNAUD, Manuel SARDA, Arièle BROCQUEVILLE, Sébastien SOUBIES.

Monsieur le Président ouvre la séance à dix huit heures quinze et procède à l'appel des délégués. Constatant que le quorum est atteint, il invite le Comité syndical à désigner le secrétaire de séance. Monsieur Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

17/18 Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2017

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 4 avril 2017.

Thomas BREINIG précise que le procès verbal adressé dans le dossier de séance a été présenté sous la forme de « Projet » car il n'avait pas encore été signé par le secrétaire de séance.

Serge DESCADÉILLAS interroge sur les incertitudes concernant le plan de financement de l'aménagement du ruisseau du Pradallot, notamment en ce qui concerne la DETR.

Monsieur le Président précise que les plans de financement délibérés sont prévisionnels et doivent souvent être modifiés en raison des modifications des conventions d'aides des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 4 avril 2017.

17/19 Travaux d'urgence à la chaussée de Saint Sulpice sur Lèze

Monsieur le Président informe le Comité syndical que lors du coup d'eau du 25 mars 2017, la vanne de dégrèvement du moulin des Burs à Saint Sulpice s'est accidentellement délogée de son support, laissant la retenue se vider partiellement. Cette situation remet en cause les usages sur la retenue : pompage de la station pour l'irrigation, activités halieutiques.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de prendre en charge l'enlèvement du bois mort bloqué au niveau de la chaussée à titre exceptionnel et pour faire face à l'urgence de remettre en eau cette retenue pour permettre la satisfaction des usages : le bon fonctionnement de la station de pompage et la pêche.

Jade BOSCHÉ indique que les travaux confiés à l'entreprise MELET ont été réalisés le 10 avril, ce qui a permis au propriétaire de remettre en service une vanne provisoire et une remontée du niveau d'eau dans la traversée de Saint Sulpice.

Eveline CARDONA indique qu'un pêcheur était déjà présent.

Monsieur le Président se félicite de la rapidité d'intervention du SMIVAL, en organisant une réunion de concertation dans la semaine suivant l'incident, où il n'a pu être présent pour raisons de santé. Il explique avoir pris la décision d'impliquer le SMIVAL dans cette opération, qui est normalement du ressort du propriétaire et des irrigants, en raison des usages concernés par la chaussée (irrigation, pêche) et des faibles montants financiers en jeu. Il précise que plusieurs devis ont été demandés pour l'enlèvement du bois mort et qu'une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) d'urgence a été sollicitée auprès de Monique BENALET, du service Police de l'Eau de la DDT de Haute Garonne afin d'habiliter le SMIVAL à intervenir sur cet ouvrage. Il explique que le comité syndical doit néanmoins délibérer, alors même que la DIG a été déjà obtenue grâce à Monique BENALET qui a été très réactive, ainsi qu'elle l'a été sur le projet du Pradallot. Il propose de délibérer sur les dépenses prévisionnelles de l'opération, en particulier pour solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers. Il informe de la proposition de Chantal CHAUVIN, Présidente du SMAHVL, de participer financièrement à l'opération à hauteur de 500 €, mais indique que les finances du SMIVAL permettent de prendre en charge cette opération.

Vincent LOPEZ indique que l'intervention du SMIVAL n'a pas été perçue comme rapide par tout le monde.

Eveline CARDONA considère qu'il était compliqué d'agir plus rapidement au vu des circonstances et des procédures réglementaires à engager. Elle rappelle que la DIG a été obtenue dès le lendemain de la demande.

Vincent LOPEZ regrette que ces procédures réglementaires soient aussi longues.

Thomas BREINIG rappelle que le propriétaire, premier responsable de l'ouvrage, peut réagir rapidement s'il le souhaite. Il précise que la vanne de remplacement n'a été disponible qu'en milieu de semaine.

Nicolas CALMES rappelle que le SMIVAL n'était pas tenu à intervenir sur cet ouvrage privé, dont l'entretien demeure à la charge du propriétaire.

Eveline CARDONA souligne que les embâcles formés ont toutefois été apportés par la Lèze.

Nicolas CALMES rappelle que chaque propriétaire est responsable de l'entretien du lit et des berges. Le SMIVAL est habilité par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) globale à se substituer aux riverains pour cet entretien. Mais cette DIG globale ne prévoit pas l'intervention sur les ouvrages tels que les chaussées de moulins, dont l'entretien courant et exceptionnel incombe au propriétaire. Le SMIVAL n'avait pas d'obligation à intervenir mais l'a fait volontairement au vu des enjeux. Il s'étonne d'ailleurs que la procédure ait été aussi rapide pour obtenir la DIG d'urgence.

Eveline CARDONA explique qu'il y avait des enjeux agricoles mais également écologiques, et souligne que le SMIVAL, qui intervient sur la globalité de la Lèze, était en bonne posture pour intervenir.

Jean-Jacques MARTINEZ souhaite retenir le bon déroulement de l'opération et met au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de solliciter un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général d'urgence pour réaliser les travaux d'enlèvement des embâcles,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)
Travaux d'enlèvement de l'embâcle	2 000 €
TOTAL	2 000 €

Recettes	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau	60%	1 200 €
Conseil Départemental de Haute Garonne	20%	400 €
Autofinancement SMIVAL	20%	400 €
TOTAL	100%	2 000 €

17/20 Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Président rappelle que le budget est construit sur la base d'une réflexion globale et reprend donc les orientations du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance précédente. Il invite Nicolas CALMES à présenter le budget primitif 2017.

Nicolas CALMES rappelle que l'emprunt 304 s'est éteint en 2016. Monsieur le Président précise que sur l'endettement, la situation du SMIVAL est positive.

Nicolas CALMES propose une augmentation de 2% des contributions des collectivités membres du SMIVAL, selon la répartition habituelle des 80% en Haute Garonne et 20% en Ariège. La nouveauté concerne la substitution partielle de la Communauté de communes Arize-Lèze et de la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes sur les compétences « gestion, restauration et entretien des cours d'eau » en substitution de Gabre et Montégut Plantaurel.

Nicolas CALMES indique que les charges à caractère général augmentent de 6,9 %, avec un accroissement des frais d'affranchissement par exemple. Les charges de personnel augmentent de 9,4 %, en lien avec les évolutions de carrière et l'augmentation de la quotité de travail. Il est proposé de les augmenter encore cette année.

Monsieur le Président précise que tous les agents du SMIVAL sont désormais des fonctionnaires territoriaux titulaires.

Nicolas CALMES précise que les restes à réaliser concernent les commandes réellement passées et qui seront donc payées cette année. Il souligne que le budget est ainsi très réaliste par rapport aux restes à réaliser qui seront réellement payés en 2017.

Monsieur le Président précise que ces restes à réaliser correspondent aux opérations du Pradallot, Saint Ybars, le Mongéa ou encore la plantation de haies et les travaux d'entretien opérés régulièrement sur les cours d'eau du bassin versant de la Lèze.

Nicolas CALMES indique que les restes à réaliser concernent également l'étude juridique, les frais d'acquisition foncière pour Saint Sulpice, les évolutions du site internet, les plantations de l'hiver 2017-2018.

L'achat d'un nouveau véhicule est prévu à hauteur de 25 000 € car un véhicule ne suffit pas pour le suivi des chantiers et les réunions qui se déroulent en dehors du territoire du SMIVAL. Il précise que l'Agence de l'Eau rembourse une partie de l'achat du véhicule, à hauteur de 70% de l'amortissement (soit 70% de 5 000€) et suggère de formaliser cette acquisition dès cette année, de crainte que ces conditions d'aides ne se réduisent à l'avenir. Cette aide de l'Agence de l'Eau s'inscrit dans le cadre des subventions pour l'animation rivière. Il souligne qu'il est prévu de solliciter l'Agence de l'Eau sur d'autres actions (animation d'un PAPI par exemple), raison pour laquelle il semble intéressant de prévoir l'achat du véhicule cette année.

Monsieur le Président rappelle que l'achat d'un véhicule supplémentaire est utile et indispensable pour la réalisation des missions du SMIVAL.

Yvon LASSALLE demande s'il peut être envisagé l'achat d'un véhicule électrique pour donner l'exemple et indique que 3 bornes de recharge sont prévues en Ariège, à Lézat, au Fossat et à Pailhès.

Nicolas CALMES déplore le manque d'autonomie des véhicules électriques. Il précise que l'autonomie kilométrique fournie par les constructeurs correspond à une conduite en ville, car le moteur se recharge lorsque l'accélérateur est relâché, ce qui n'est pas le cas sur les grands trajets (pour aller à des réunions à Foix par exemple). Un véhicule électrique ne semble donc pas adapté aux besoins du SMIVAL. Il ajoute que le temps de charge des batteries doit être pris en compte. Il souligne la spécificité d'un véhicule 4x4 qui risque de beaucoup consommer dès lors qu'il est enclenché et n'aura pas forcément suffisamment de couple et de puissance sur les vitesses réduites en terrain difficile. Il propose donc de se tourner vers un véhicule essence suffisamment puissant pour être utilisé sur le terrain. Il précise qu'il y a également des problèmes de durée de vie sur les batteries, qui ne durent pas très longtemps (15 000 km pour la Zoé par exemple) avec possibilité de location mais cela a un coût. Il regrette que les véhicules électriques ne soient pas encore complètement adaptés pour répondre aux demandes d'une collectivité comme le SMIVAL, qui évolue souvent en terrain difficile. Il espère que la situation évoluera positivement dans les années à venir. Il trouve que c'est une alternative intéressante pour les grosses collectivités urbaines, mais qui n'est pas encore au point pour les collectivités plus réduites et rurales comme le SMIVAL.

Eveline CARDONA s'interroge sur l'achat d'un véhicule hybride. Thomas BREINIG explique que la version hybride du Partner 4x4 n'est prévue qu'à partir de 2019.

Francine PONT FASSEUR interroge sur la nécessité d'un véhicule utilitaire. Thomas BREINIG indique que les missions du SMIVAL nécessitent un véhicule polyvalent.

Monsieur le Président précise être ouvert aux solutions alternatives qui permettent de limiter le réchauffement climatique, mais indique que la technologie n'est pas encore au point pour l'utilisation spécifique du SMIVAL. Les véhicules électriques de la Municipalité de Labarthe fonctionnent très bien, car le trajet moyen se limite à 2 km. Quand cela sera possible, le SMIVAL pourra investir dans ce type de véhicules.

Nicolas CALMES précise que pour le moment, les constructeurs français ne proposent pas d'utilitaire essence pour les collectivités, uniquement électrique ou diesel.

Eveline CARDONA interroge sur l'état du véhicule actuel.

Thomas BREINIG précise que le véhicule actuel a environ 110 000 km et déjà 11 ans.

Nicolas CALMES précise que l'utilitaire est beaucoup utilisé sur les chemins et que la fonction 4x4 est beaucoup sollicitée, alors qu'il est prévu pour un usage occasionnel. Il

précise que le nouveau véhicule viendra en complément du premier, qu'il est prévu de conserver.

Nicolas CALMES indique que les nouvelles inscriptions à l'article 20 (immobilisations incorporelles) correspondent au remplacement des postes informatiques de plus de 7 ans, à l'achat de mobilier et aux travaux divers (entretien cours d'eau, plantation de haies...).

Thomas BREINIG précise qu'il y a des problèmes récurrents sur la ligne téléphonique, et qu'il est prévu de passer sur une ligne numérique rapidement.

Nicolas CALMES précise qu'il s'agit d'évoluer vers une téléphonie IP pour passer de l'analogique au numérique.

Francine PONT FASSEUR s'interroge sur les 3 000€ prévus pour le mobilier et demande si ces montants sont dépensés chaque année.

Monsieur le Président explique que ce n'est pas l'esprit de la construction du budget, mais qu'il faut être prévoyant pour éviter de se retrouver dans une situation bloquée en cas de besoin. Il précise que les crédits alloués au mobilier l'année dernière n'ont pas été dépensés.

Thomas BREINIG précise que plusieurs rehausses d'armoires ont été achetées afin de pallier au manque de place dans les locaux, mais que les montants étaient trop faibles pour passer en investissement.

Monsieur le Président explique qu'il faut être réactif quand on travaille sur les rivières, suite à des coups de vent, à des coups d'eau et que le budget est donc construit « en bon père de famille », et que certains budgets sont prévus pour être fidèle à la réalité objective du terrain.

Nicolas CALMES explique que le recours à l'emprunt n'a pas été beaucoup utilisé, mais que c'est prévu pour 2017.

Paul FRANQUINE interroge sur les subventions LEADER pour le projet d'aménagement du lac de Saint Ybars.

Thomas BREINIG explique que le SMIVAL et la commune de Saint Ybars ont participé à la réunion du comité de programmation du PETR de l'Ariège qui s'est tenu à Pamiers en début d'année, mais que le SMIVAL n'a pas encore reçu d'éléments de leur part, ni de notification d'aide officielle.

Nicolas CALMES explique que si une modification du plan de financement doit être envisagée, cela sera présenté en comité syndical.

Thomas BREINIG informe d'une erreur en page 7 du document complémentaire : 5 000 € doivent être affectés du compte 021 au compte 28.

Nicolas CALMES remercie l'équipe technique du SMIVAL pour son aide dans la construction du budget, même si son avenir en tant que délégué est incertain au vu des réorganisations territoriales.

Monsieur le Président remercie Nicolas CALMES ainsi que l'ensemble des Vice-présidents qui s'investissent auprès du SMIVAL pour leur travail d'équipe, ce qui permet de disposer de compétences complémentaires. Il précise que le budget proposé est raisonnable et qu'il s'agit d'un budget de transition dans l'attente de la GEMAPI qui prendra effet en 2018 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il précise que les discussions avec les cinq EPCI du territoire ont été engagées au travers de rencontres avec les Présidents et Vice-présidents. Il indique que l'équipe technique travaille pour que les statuts du SMIVAL puissent être revus au mois de juin. Les EPCI ne semblent pas intéressés par gérer en direct la compétence de gestion des rivières, en raison de la complexité du sujet et du peu de reconnaissance ou d'intérêt politique conféré par ce type de missions. Il souligne la nécessité de travailler sur ces thématiques pour aller vers des rassemblements de syndicats ou des transferts de compétences. Jusqu'à présent, aucun des EPCI rencontrés n'a remis en question l'existence du SMIVAL ni ses capacités d'expertise ou son expérience, même si certains élus risquent de changer. Quatre agents, représentant 3,1 équivalent temps plein, composent l'équipe du SMIVAL et travaillent de façon efficace, font des propositions et ne rechignent pas à la tâche. Il reconnaît l'utilité des agents territoriaux, et s'insurge lorsqu'il entend que certains politiques prévoient de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires, même s'il est lucide et comprend la nécessité d'améliorer le système privé et public pour réduire les déviations pour l'intérêt général. Il tient également à remercier Claudine, qui est mise à disposition par la commune de Saint Sulpice et qui s'occupe de la comptabilité. Il regrette qu'il soit toujours difficile d'atteindre le quorum pour les collectivités, notamment pour le vote du budget qui reflète la politique globale, le choix des élus et les attentes des habitants et des sinistrés de la vallée, représentés par le SMIVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2017, composé des principaux crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	38 550,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	137 850,00
65 Autres charges de gestion courante	16 000,00
66 Charges financières	7 500,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 500,00
023 Virement à la section d'investissement	150 879,68
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	374 379,68

Recettes

74 Dotations, subventions et participations	258 758,69
Total des recettes de fonctionnement	258 758,69
R 002 Résultat reporté ou anticipé	115 620,99
Total des recettes de fonctionnement cumulées	374 379,68

En section d'investissement

Dépenses

10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00
16 Remboursement d'emprunts	15 000,00
20 Immobilisations incorporelles	49 000,00
21 Immobilisations corporelles	206 000,00
23 Immobilisations en cours	96 000,00
45 Total des opérations pour compte de tiers	708 000,00
020 Dépenses imprévues d'investissement	12 898,01
041/204 Subventions d'équipements versés	56 992,76

Restes à réaliser	462 223,32
D 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	69 537,52
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 695 651,61

Recettes

10 Dotations, fonds divers et réserves	107 889,00
13 Subventions d'investissement	157 833,33
16 Emprunts et dettes assimilées	114 000,00
28 Amortissements des immobilisations	20 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	556 296,00
021 Virement de la section de fonctionnement	150 879,68
041/4582	56 992,76
Restes à réaliser	374 425,90
Affectation au compte 1068	157 334,94
Total des recettes d'investissement cumulées	1 695 651,61

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 19h15. Il remercie les participants pour leur présence, leur écoute et leur gentillesse et les convie à partager un moment de convivialité.

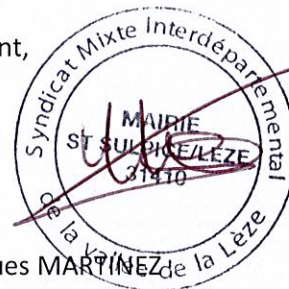
Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 17/18 Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2017
- 17/19 Travaux d'urgence à la chaussée de Saint Sulpice sur Lèze
- 17/20 Vote du budget primitif 2017

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY

Le Président,



Jean-Jacques MARTINEZ de la Lèze